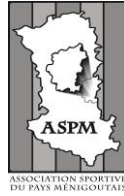




# Règlement tournoi seniors

Tous les ans – premier samedi de juin – tournoi semi-nocturne

Règlement adopté par la Commission Tournoi le 1/06/2011  
Règlement modifié par la Commission Tournoi le 1/06/2015



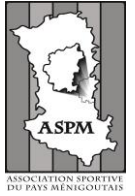
- Art. 1 : Seuls les joueurs licenciés à la FFF peuvent participer au tournoi. Il ne sera pas demandé de présenter les licences mais une feuille de match sera établie à l'inscription afin de connaître l'identité de chacun et que le responsable d'équipe atteste que tous les joueurs soient licenciés FFF. Ainsi, la responsabilité de l'ASPM ne pourra pas être engagée en cas d'accident (fiche en annexe).
- Art. 2 : Nombre de joueurs.  
Les équipes sont composées de 6 joueurs : 1 gardien de but et 5 joueurs de champ. Les équipes sont autorisées à avoir un seul remplaçant.  
L'effectif complet (6 joueurs + 1 remplaçant) sera connu et inscrit sur une feuille de match avant le début du tournoi.
- Art. 3 : Aucune permutation de joueurs de champ n'est permise d'une équipe à l'autre. Seul, le gardien de but peut jouer dans deux équipes différentes, mais en aucun cas, cette raison ne peut être évoquée pour décaler l'horaire d'un match.
- Art. 4 : En cas d'équipe incomplète (blessure, ...), la Commission Tournoi se réserve le droit d'autoriser le prêt d'un joueur à l'équipe du joueur blessé. L'autorisation devra être accordée avant le début de la rencontre. En cas de blessure au cours d'un match, l'arbitre pourra autoriser le prêt d'un joueur. La décision sera guidée par un double objectif :  
- de fair-play (ne pas contraindre une équipe à jouer en infériorité numérique)  
- d'équité envers les équipes adverses.
- Art. 5 : Toute réserve quant à la participation d'un joueur à une rencontre, devra impérativement être formulée avant le coup d'envoi de cette rencontre.
- Art. 6 : Lois du jeu.  
Le tournoi respecte les lois du jeu à 8 à l'exception des points suivants.  
Loi VII (temps du jeu) : matchs de 10 minutes sans mi-temps.  
Loi XI (hors-jeu) : les positions de hors-jeu ne seront pas sanctionnées.  
Loi XII (fautes et incorrections) :  
1. Utilisation du carton blanc (expulsion temporaire de 5 minutes) et du carton rouge (joueur expulsé définitivement de la rencontre avec interdiction de participer au match suivant sous peine de match perdu pour son équipe).  
2. Toute faute grave commise en dehors de la surface de réparation est sanctionnée d'un pénalty à 13m. Pour une faute dans cette même surface, le pénalty reste à 9m.  
3. Application du règlement du football à 11 concernant la passe volontaire au gardien.  
Loi XV (rentrée de touche) : touche au pied avec impossibilité de marquer directement.



# Règlement tournoi seniors

Tous les ans – premier samedi de juin – tournoi semi-nocturne

Règlement adopté par la Commission Tournoi le 1/06/2011  
Règlement modifié par la Commission Tournoi le 1/06/2015



- Art. 7 : Arbitrage.  
L'AS Pays Ménigoutais assure l'arbitrage central. Les arbitres assistants seront fournis par les deux équipes présentes sur le terrain pour tous les matchs à l'exception des finales où l'ASPM assume entièrement l'arbitrage.
- Art. 8 : Organisation du tournoi.  
Phase 1 : formule championnat. L'organisation précise (nombre de poules à x équipes, les qualifiés à l'issue de la phase 1, ...) sera définie en fonction du nombre d'équipes inscrites.  
Les classements seront établis par addition de points (victoire 4 points, nul 2, défaite 1 et 0 pour un forfait avec le score de 3-0). En cas d'égalité, il sera pris en compte :  
1. le goal-average particulier,  
2. la différence de but,  
3. la meilleure attaque,  
4. les tirs-au-but avec 3 tireurs par équipe. Si l'égalité persiste, l'épreuve continue jusqu'à ce qu'une équipe ait marqué un but de plus que l'autre au terme du même nombre de tirs.  
Phase 2 : phase finale (élimination directe). L'organisation précise (principale, consolante, ...) sera définie en fonction du nombre d'équipes qualifiées à l'issue de la phase 1.  
En cas d'égalité, il y aura recours aux tirs-au-but avec 3 tireurs par équipe. Si l'égalité persiste, l'épreuve continue jusqu'à ce qu'une équipe ait marqué un but de plus que l'autre au terme du même nombre de tirs.
- Art. 9 : Respect des horaires.  
Dès leur arrivée, les équipes doivent se présenter au secrétariat du tournoi afin de s'inscrire et remplir leur feuille de match (noms et prénoms des joueurs).  
Pour les matchs, un retard de cinq minutes sera toléré. Les équipes absentes après ces cinq minutes seront considérées « forfait » (défaite 3 – 0 et 0 point marqué en championnat).
- Art. 10 : Il ne sera autorisé l'accès gazonné qu'aux joueurs disputant la rencontre et à 2 dirigeants par équipe. Les spectateurs devront se tenir obligatoirement derrière la main courante.
- Art. 11 : Tout litige ou point non prévu par le présent règlement sera tranché par le président et les membres du comité d'organisation, seuls habilités.
- Art. 12 : Le comité d'organisation et le club de l'ASPM déclinent toutes responsabilités, en cas de vol et incident, dans et hors l'enceinte du tournoi.